

OMPI



WO/CF/I/3
ORIGINAL: anglais
DATE:

28 septembre 1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONFÉRENCE

Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970

PROJET DE RAPPORT

préparé par le Secrétariat

Ouverture de la session

1. La Conférence de l'OMPI (nommée ci-après "la Conférence") a tenu sa première session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.
2. Les Etats suivants, membres de la Conférence à l'ouverture de la session, étaient représentés : Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale), Belgique, Biélorussie, Brésil, Bulgarie, Canada, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Haute-Volta, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède, Suisse, Syrie, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Yougoslavie (39).
3. Les Etats et organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (document AB/I/INF/2.Rev.).

4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/32, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire de la Conférence.

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document WO/CF/I/1.Rev. et a été complété par la suite par un nouveau point : "Bâtiment du siège".

Adoption du règlement intérieur

6. Voir le document AB/I/32, paragraphe 16.

Election du Bureau

7. La Conférence a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président : M. Paulo Cabral De Mello (Brésil)
Vice-Présidents : M. Ivan Ivanov (Bulgarie)
M. Walter Stamm (Suisse)

8. M. Claude Masouyé, Conseiller supérieur, Chef de la Division des relations extérieures de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire de la Conférence.

Adoption du programme et du budget 1971-1973

9. Voir le document AB/I/32, paragraphe 92.

Fixation du montant des contributions des Etats parties à la Convention OMPI qui ne sont pas membres de l'une des Unions

10. Voir le document AB/I/32, paragraphe 92.

Examen, par les Etats parties à la Convention OMPI qui ne sont pas membres de l'une des Unions, des questions concernant la date à laquelle les contributions sont dues ainsi que leur participation au fonds de roulement de l'OMPI

11. Voir le document AB/I/32, paragraphe 38.

Admission des observateurs

12. Voir le document AB/I/32, paragraphe 44.

Bâtiment du siège

13. Voir le document AB/I/32, paragraphe 98.

/Fin du document/

